

1/1/93

Karel VAN MIERT

Karel VAN MIERT, born on January 17 1942 in Oud-Turnhout in Belgium, began his career in the academic world after graduating in diplomatic sciences at the State University of Ghent and post-graduate studies in the European University Center at Nancy. While a lecturer at the Brussels Free University he worked with Sicci Mansholt and with Henri Simonet at the European Commission. In 1977, he became Chef de Cabinet to the Minister for Economic Affairs and in the same year was elected Co-Chairman of the Parti Socialiste Belge. In 1978, he acceded to the chairmanship of the Socialistische Partij, occupying that position until 1988; during this period the party's score of MPs rose from 47 to 61. In 1979, after heading the party list in the European elections, Karel Van Miert entered the European Parliament and was re-elected in 1984. In the 1984 elections he scored nearly half a million preference votes. From October 1985 until 1988 Karel Van Miert was member of the Belgian Parliament. He served as Vice-Chairman of the Confederation of Socialist Parties of the European Community from 1978 to 1980. Since 1986 he has been Vice-Chairman of the Socialist International.

In 1989 he was appointed Member of the Commission responsible for transport, credit and investments and consumer policy.

Fluent in several languages, he was always been deeply involved in problems of European integration on which he was written at length.

* * *



Karel VAN MIERT

Member of the Commission
Competition

Born in Oud-Turnhout, Belgium, on 17 January 1942

Degree in Diplomatic Sciences, University of Ghent; Postgraduate course at the European University Centre of Nancy

1968-70

National Scientific Research Fund (Nationale Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek) - worked with Sicco Mansholt

1971-73

Assistant in International Law at the Vrije Universiteit Brussel

1973-75

Member of the Private Office of Henri Simonet, Vice-President of the European Commission

1976

International Secretary of the Belgian Socialist Party (BSP/PSB)

1977

Head of the Private Office of Willy Claes, Minister of Economic Affairs

1978-94

Part-time lecturer on the European institutions at the Vrije Universiteit Brussel

1978-88

Chairman of the Socialistische Partij

1978-80

Vice-Chairman of the Confederation of Socialist Parties of the European Community

1979-85

Member of the European Parliament

1985-88

Member of the Belgian Chamber of Representatives

1986-92

Vice-President of the Socialist International

1989-92

Member of the European Commission, responsible for transport, credit and investment and consumer policy

July 1992

Also responsible for the environment (ad interim)

1993-94

Member of the European Commission, responsible for competition policy, personnel and administration policy, translation and in house computer services



Karel Van Miert

Born 17 January 1942
Married, with one child

Degree in diplomatic sciences, University of Ghent; postgraduate course at the European University Centre, Nancy; research worker at the National Scientific Research Fund; lecturer in international law and social law, Free University of Brussels

Member of the Private Offices of Commission Vice-Presidents Sicco Mansholt and Henri Simonet

- | | |
|---------|---|
| 1977 | Head of Private Office, Minister for Economic Affairs
Co-Chairman, Belgian Socialist Party |
| 1978 | Chairman, Socialistische Partij (Flemish wing of the Socialist Party) |
| 1978-88 | Deputy Chairman, Confederation of Socialist Parties in the European Community |
| 1979-89 | Member of the European Parliament |
| 1985 | Member of the Belgian Chamber of Representatives |
| 1986 | Vice-President, Socialist International |

Les Belges au Parlement européen

Karel Van Miert :

« Le PE doit recevoir les compétences qui lui ont été promises »



EURinfo : Vous avez notamment attiré l'attention au PE par votre rapport sur les droits de l'homme au Chili. Pourquoi souhaitiez-vous un débat à ce sujet à Strasbourg ?

Karel Van Miert : Si le PE ne s'occupait que des matières strictement prescrites par les traités, il manquerait néanmoins à ce que l'on attend de lui. Selon ma conviction, il a effectivement le devoir de s'inquiéter de ce qui se passe dans le reste du monde.

Le Parlement d'une Communauté d'Etats entretenant des relations avec un pays comme le Chili a le droit de juger ce genre de choses.

Votre collègue Maurits Coppieters n'était pas opposé à ce que le PE se mêle des droits de l'homme au Chili et dans d'autres pays, mais à ce qu'il refuse l'examen des plaintes émises dans la Communauté elle-même.

M : Moi aussi je le regrette et j'ai toujours cosigné la résolution de M. Coppieters.

Mais, la majorité de la commission politique était d'un avis différent et comme démocrate je me suis incliné. Les problèmes de régionalisation posés dans les Etats membres sont d'ailleurs facilement écartés par le simple argument que le PE ne peut se mêler des affaires intérieures d'un Etat membre.

Karel VAN MIERT (SP)

Trente-huit ans (né le 17 janvier 1942, à Oud-Turnhout).

Marié.

Licencié en Sciences diplomatiques. Collaborateur de Sicco Mansholt à la Commission CE.

Assistant à la Faculté de Droit de la VUB de 1972 à 1973.

Administrateur principal au cabinet de

H. Simonet à la Commission CE de 1973 à 1975.

Professeur de Droit européen à la VUB.

Vice-président national des Jeunesse Socialistes (1970-1972).

Secrétaire national adjoint du BSP depuis 1976.

Président du SP depuis juin 1977.

Membre de la Commission politique du PE élu en juin 1979.

On dit que vous regardez la lenteur de la procédure qui a précédé l'approbation de votre rapport.

Etes-vous cependant satisfait de ses effets ?

KVM : Avant qu'une proposition n'atteigne le stade de la séance plénière, elle a en effet déjà parcouru un long chemin qui, le plus souvent, commence au moment où le Parlement renvoie une proposition de résolution à l'une de ses commissions. Celle-ci nomme un rapporteur qui rédige son rapport. Il est traduit dans les six langues de la Communauté, discuté en commission.

Les changements apportés doivent, eux aussi, être traduits et il en va de même tout au long de la procédure. C'est ainsi que dans le cas du rapport sur le Chili, il s'est écoulé six mois avant que l'on en discute en séance plénière.

Il est aussi un peu décevant de con-

stater que tout ce travail a, en réalité, peu d'influence. On aurait pu s'attendre à ce que ce Parlement — qui tire sa propre légitimité des élections directes — ait plus de prise sur les décisions du Conseil de Ministres.

Il est essentiel que le Parlement obtienne davantage de compétences.

C'est dans ce contexte que la commission politique m'a chargé de rédiger un rapport sur l'élargissement des compétences du PE, élargissement qui était d'ailleurs expressément promis au Sommet de Paris en 1974 !

Mais qui ou qu'est-ce qui fait obstacle à cet élargissement ?

Vous-même, tout comme L. Tindemans, W. De Clercq, W. Brandt et d'autres, êtes membres du PE et en même temps président de partis envoyant leurs ministres dans ces conseils.